

6-LECLERC

Société civile immobilière

Capital : 1 000 euros

Siège social : 17 rue Alexandre Mari

06300 NICE

SIREN 890 190 580 **RCS** NICE

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 AOUT 2024

Les soussignés :

-Monsieur Jean-Marc TROADEC,

Détenteur de la pleine propriété de 500 parts sociales, ci 500 PARTS

-la société JMT INVEST

Représentée par Monsieur Jean-Marc TROADEC,

Détenteur de la pleine propriété de 9 500 parts sociales, ci 9 500 PARTS

TOTAL DES PARTS SOCIALES.....10 000 PARTS

Seuls associés de la Société, ci-après dénommés les « **Associés de la Société** »,

Ont pris, conformément aux stipulations de l'article 17 des statuts de la Société et de l'article 1854 du code civil, les décisions suivantes :

1. Dispositions légales et conventionnelles ;
2. Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Dispositions légales et conventionnelles

Les Associés de la Société, à l'unanimité, approuvent expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autres formalités) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise de décisions qui suivent.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

Les Associés de la Société, à l'unanimité, décident de transférer le siège social de la Société actuellement fixé 17 rue Alexandre Mari – 06300 NICE au Hameau des Prés – 83120 LE PLAN DE LA TOUR, à compter de ce jour.

En conséquence, l’Article 4 : **Siège social** des statuts de la Société est modifié comme suit :

« **Article 4 : Siège social**

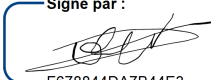
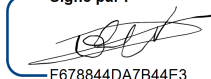
Le siège social est fixé à l’adresse suivante : Hameau des Prés – 83120 LE PLAN DE LA TOUR. »

(Le reste sans changement)

TROISIÈME DÉCISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés de la Société, à l’unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte constatant les décisions unanimes des Associés, signé par les Associés par voie électronique le 30 août 2024, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, par l’intermédiaire de la plateforme et sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par les Associés sera conservé dans les archives sociales.

Les Associés	
Monsieur Jean-Marc TROADEC Signé par :  F678844DA7B44E3...	La société JMT INVEST Représentée par son gérant Monsieur Jean-Marc TROADEC Signé par :  F678844DA7B44E3...